

# AVIS A LA POPULATION DES BREULEUX

Ordre du jour  
Assemblée communale du lundi 13 février 2023 à 20h00  
à la salle de spectacles des Breuleux

---

## Ordre du jour :

1. Discuter et voter un crédit de fr. 215'000.- pour l'achat d'un nouveau véhicule utilitaire à la voirie ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit si nécessaire.
2. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales et les indemnités et adopter le budget 2023 du compte de résultats.
3. Voter un crédit de Fr. 960'000.- pour la viabilisation de la nouvelle zone d'habitation du secteur « Le Crâtan » ; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
4. Divers.

## Mise à disposition du budget complet 2023 :

Les citoyens qui désirent un projet complet du budget communal 2023 peuvent l'obtenir auprès de l'administration communale ou le consulter directement en ligne sur [www.breuleux.ch](http://www.breuleux.ch)

## Permanence des conseillers communaux

Les conseillers communaux, rapporteurs des dossiers, sont à votre disposition **lundi 6 février 2023 de 17h30 à 18h00 au bureau communal**, pour répondre à toutes vos questions au sujet des propositions soumises à l'Assemblée communale du 13 février 2023.



## Quotité, taxes et indemnités

Année 2023

1. Impôt sur le revenu et la fortune, quotité		1,40
2. Impôt foncier 1,15 o/oo + frais de cadastre 0,1 o/oo (sur valeurs officielles)		o/oo 1,25
3. Taxe d'exemption du service du feu / maximum fr. 500.- / s/imp. d'Etat		o/o 5,00
4. Taxe des chiens		Fr. 100.00
5. Encrannes : - au pâturage / chevaux		Fr. 48.00
Les Breuleux - au pâturage / bovins		Fr. 45.00
- bétail de l'extérieur, supplément		Fr. 20.00
6. Encrannes : - au pâturage / chevaux		Fr. 65.00
La Chaux - au pâturage / bovins		Fr. 65.00
7. Taxe des ordures : (TVA 7,7 % en sus)		
- Personnes physiques (par assujetti)		Fr. 72.00
- Propriétaires de résidence secondaire (par résidence)		Fr. 180.00
- Appartements de vacances et chambres d'hôtes		Fr. 120.00
- Exploitations agricoles		Fr. 120.00
- Autres usagers : selon décisions du conseil communal	- min.	Fr. 100.00
	- max.	Fr. 4000.00
8. Prix de l'eau : (TVA 2,5 % en sus)		
- taxe de compteur diamètre ¾ "		Fr. 144.00
(taxe fixe annuelle) diamètre 1 "		Fr. 200.00
diamètre 1 ¼ "		Fr. 272.00
diamètre 1 ½ "	et plus	Fr. 360.00
- par m <sup>3</sup> consommé		Fr. 3.00
Taxe supplémentaire annuelle pour entretien du réseau :		
- par logement dans les résidences secondaires		Fr. 100.00
- par logement de vacances propriété d'un habitant		Fr. 50.00

9. Taxe des eaux usées, par m <sup>3</sup> (TVA 7,7 % en sus)	Fr.	3.00
10. Prix du terrain (au m <sup>2</sup> ) :		
- terrain à bâtir viabilisé : selon décision de l'assemblée communale		
- terrain d'aisance	Fr.	19.00
11. Prix à l'heure pour travaux	Fr.	27.50
12. Jetons de présence par séance :		
- membres du conseil et assemblées communales	Fr.	75.00
- commissions locales	Fr.	30.00
- votations et élections au système majoritaire	Fr.	30.00
- élections au système proportionnel	Fr.	60.00
13. Indemnités journalières :		
- pour une journée entière	Fr.	190.00
- pour une demi-journée (plus de 3 heures)	Fr.	95.00
- pour une séance de 2 à 3 heures	Fr.	65.00
- pour une séance de moins de 2 heures	Fr.	40.00
14. Frais de voiture en dehors de la localité, par km	Fr.	0.70
15. Un intérêt identique à celui appliqué par le service cantonal des contributions sera perçu sur les montants dus et arrivés à échéance.		
16. Taxe des résidences secondaires (forfait par appartement)	Fr.	200.00
Taxe de camping résidentiel (forfait par caravane)	Fr.	120.00
17. Coefficient de base pour le subventionnement de logement	Fr.	2000.00
18. Contribution des propriétaires de terres agricoles et de forêts au fonds d'entretien des chemins                      minimum Fr. 30.--      par are	Fr.	0.30
19. Subvention pour panneaux solaires	par installation	Fr. 1500.00
20. Allocation de naissance	Fr.	1000.00

Le conseil communal recommande l'acceptation du présent budget.

Les Breuleux, le 23 janvier 2023.

Au nom du conseil communal

Le président :  
Renaud Baume

Le secrétaire :  
Pascal Faivet



## Commentaires généraux

Le projet de budget 2023 appelle les commentaires généraux suivants :

1. Ce projet de budget a bien entendu été élaboré en tenant compte de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la nouvelle commune fusionnée avec La Chaux-des-Breuleux.  
Vu cette fusion, le projet complet et détaillé du budget communal 2023 ne mentionne pas les chiffres du budget 2022 et des comptes 2021.
2. Les changements suivants sont proposés pour les taxes et indemnités :
  - augmentation du prix à l'heure pour travaux de Fr. 23.50 à Fr. 27.50
  - augmentation de l'allocation de naissance de Fr. 800.-- à Fr. 1'000.--
  - les tarifs des encrannes de La Chaux-des-Breuleux sont différenciés de ceux des Breuleux.

La quotité d'impôt reste la même, à savoir 1,40.

3. Suite aux rentrées fiscales enregistrées aux comptes 2021 moins importantes qu'en 2020, notre participation à la péréquation financière cantonale subit une très nette diminution.  
Cette participation passe de Fr. 2'693'900.-- à Fr. 844'000.--.

Par contre, au vu du bouclage favorable estimé pour les comptes de l'année 2022 et des prévisions fiscales inscrites au budget 2023, et toujours afin d'adapter notre contribution à la péréquation financière aux recettes fiscales, il est prévu de constituer un montant de deux millions de francs pour augmenter la provision inscrite au bilan à cet effet.

Selon ces différents chiffres, et malgré l'entrée en vigueur de la nouvelle échelle de taxation des entreprises (RFFA), nous pouvons encore présenter un excédent de produits au compte de résultats du budget de fonctionnement de 1'862'350 francs, sans les services communaux, avec le maintien d'une quotité à 1,40.

En détail, ce compte de résultats se présente ainsi :

Compte général :	Excédent de produits	Fr. 1'862'350.—
	Approvisionnement en eau	+ Fr. 47'200.—
	Assainissement des eaux	+ Fr. 55'000.—
	Déchets	+ Fr. 8'100.—
Compte de résultats		Fr. 1'972'650.—



## RECAPITULATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

	<u>COMPTE</u> <u>2021</u>	<u>BUDGET</u> <u>2022</u>	<u>BUDGET</u> <u>2023</u>
<i>Chapitres</i>	<i>Quotité : 1,40</i>	<i>Quotité : 1,40</i>	<i>Quotité : 1,40</i>
0 ADMINISTRATION GENERALE	SFr. -470 663.44	SFr. -612 700.00	SFr. -683 900.00
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE	SFr. -8 590.99	SFr. -29 200.00	SFr. -49 300.00
2 FORMATION	SFr. -2 140 562.79	SFr. -2 155 810.00	SFr. -2 486 700.00
3 CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES	SFr. -374 322.45	SFr. -452 500.00	SFr. -465 700.00
4 SANTE	SFr. -12 035.06	SFr. -11 960.00	SFr. -12 300.00
5 PREVOYANCE SOCIALE	SFr. -1 235 086.63	SFr. -1 249 200.00	SFr. -1 340 900.00
6 TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS	SFr. -446 874.46	SFr. -575 700.00	SFr. -601 300.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT -			
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	SFr. 134 989.70	SFr. 94 450.00	SFr. 55 900.00
8 ECONOMIE PUBLIQUE	SFr. 76 820.48	SFr. 55 950.00	SFr. 250.00
9 FINANCES - IMPÔTS	SFr. 5 596 424.72	SFr. 5 728 640.00	SFr. 7 556 600.00
<b>EXCEDENT DE CHARGES</b>			
<b>EXCEDENT DE REVENUS</b>	<b>SFr. 1 120 099.08</b>	<b>SFr. 791 970.00</b>	<b>SFr. 1 972 650.00</b>

